

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT
46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20240912-2024_68-DE
Reçu le 12/09/2024
Publié le 12/09/2024

SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024
À 18h

Délibération 2024 / 68
(7^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 17
Votants : 19

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation
03/09/2024

Date de publication
du compte-rendu de
la séance :
13/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 11 septembre à 18h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, LAVERGNE Frédéric, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, SERMET Jean-Claude.

Absents représentés : BACH Hélène (donne procuration à POIRRIER Michelle), VERTES Alain (donne procuration à SERMET Jean-Claude).

Absents excusés : DELEUZE Christian, COQUEAU Stéphane.

Absents : MAIGNE Solange, BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : ROUQUIE Vincent.

OBJET : DELIBERATION RECTIFICATIVE : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE GRAMAT DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS DE GABAUDET-DONADIEU.

Lors de sa séance du 27 mars 2024, le Conseil Municipal de Gramat a approuvé le versement d'une participation financière au profit de la Commune d'Issendolus à hauteur de 3 000,00 € HT dans le cadre du projet de rénovation du monument aux Morts de Gabaudet-Donadieu.

Par un courriel du 7 juillet dernier, Monsieur Éric DUBARRY, Maire d'Issendolus, a informé Monsieur le Maire de Gramat que ce montant devait être révisé. En effet, entre les donations des différentes communes du canton de Gramat et le prix total des travaux, il s'avère que la participation financière de la collectivité à hauteur de 2 250,00 € HT est suffisante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ABROGE** la délibération n° 2024 / 35 du 27 mars 2024 ;
- **APPROUVE** le versement d'une participation financière au profit de la Commune d'Issendolus à hauteur de 2 250,00 € HT dans le cadre de la rénovation du monument aux morts de Gabaudet-Donadieu ;
- **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense au Budget Principal de la Commune, chapitre 204, compte c/2041482 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

AR Prefecture

046-214601288-20240912-2024_68-DE
Reçu le 12/09/2024
Publié le 12/09/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,


Vincent ROUQUIE

Le Maire,


Michel SYLVESTRE

